



Ville de Fort-de-France

< **ACCÈS DIRECT  
E-DÉMARCHE  
MON COMPTE**

## URBANISME

### ACTES D'URBANISME

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME - LE  
PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

### QU'EST-CE QU'UN PLU ?

Le PLU définit le projet communal à l'horizon 2030 et fixe les règles d'utilisation du sol, en recherchant un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles. Le PLU est un document d'urbanisme qui détermine :

- des zones constructibles et les façons d'y construire logements, activités ou équipements ;
- des zones de protection et de mise en valeur des espaces naturels et des surfaces destinées à l'agriculture.

### DÉFINIR UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE POUR LES 10-15 PROCHAINES ANNÉES

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est le document politique du PLU, il assure la cohérence des différentes politiques sectorielles et permet de définir les priorités pour la commune.

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit (Art. L. 151-5 du code de l'urbanisme) :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de prévention ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergies, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales

et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Le PADD est élaboré à partir des conclusions du **diagnostic** et de l'état initial de l'environnement ;

Le **règlement** et les **Orientations d'Aménagement** et de **Programmation** constituent la traduction spatiale des orientations stratégiques qui sont définies dans le PADD.

ACCÈS DIRECT  
E-DÉMARCHE  
MON COMPTE

#### [Diagnostic PLU de Fort-de-France](#)

 PADD PLU FORT-DE-FRANCE

 BULLETINS D'INFORMATION RÉVISION DU PLU

#### [Principales règles du PLU](#)

#### [Règlement littéral du PLU](#)

#### [Comité technique - Scénarios de développement et secteurs à enjeux](#)

**Les observations et questions concernant l'élaboration du PLU peuvent être adressées à la Direction de l'Urbanisme par le courriel suivant : [revisionplu-concertation@fortdefrance.fr](mailto:revisionplu-concertation@fortdefrance.fr)**

## EN BREF

- Découvrir
- Visiter
- Se déplacer

## ACCÈS RAPIDE

- Numeros utiles
- J'ai une idée
- Espace Presse

## VOUS RECHERCHEZ

- Un hôtel
- Un restaurant/bar
- Une boutique

## JE M'ABONNE À LA NEWSLETTER

Pour être au courant des dernières infos concernant la ville !

*Ton adresse e-mail*

**VALIDER**

## CONTACT

Mairie de Fort-de-France - Rue Victor Sevère | BP646 - 97262 Fort-de-France Cedex

Tél : 0596 59 60 00 | Fax : 0596 60 91 69 | Email : [contact@fortdefrance.fr](mailto:contact@fortdefrance.fr)

[Mentions Légales](#)  
[Contactez-nous](#)

[Cookies](#)

[Confidentialité](#)

[Marchés publics](#)



**ACCÈS DIRECT**  
**E-DÉMARCHE**  
**MON COMPTE**

© 2021 Fort-de-France